

Compte rendu Audience Rectrice du 27 mai 2019

Composition rectorat : Rectrice, SG, CSAIO, responsable des Ressources humaines, directeur de cabinet

La délégation du Snes-Fsu était composée de J.Pfeiffer, secrétaire académique, Sophie Pathouot Lobry (CIO de Tours) Eric Serre (CIO de Bourges) et S.Berger (CIO de Bourges)

Cette audience a été demandé le 30 janvier 2019.

Le Snes-Fsu a exposé d'emblée que la carte actuelle des CIO issue du travail des groupes de travail qui se sont tenus en 2015 n'est pas négociable et qu'elle doit être maintenue. La circulaire concernant les missions des psyEN doit être également maintenue car elle correspond à la réalité du métier. Nous avons rappelé que la qualité de l'exercice du métier de psyEN est étroitement liée au CIO : c'est un lieu qui enrichit nos pratiques, un lieu support de notre activité, un lieu d'échanges et de construction de solutions, c'est un lieu qui nous permet d'actualiser nos informations et c'est un lieu d'accueil tout public toute l'année. Nous avons également rappelé le manque d'information des personnels lorsqu'il y a déménagement de leur CIO et/ou fusion.

Questions du Snes :

- 1) L'annonce de la suppression de 250 CIO sur les 400 actuels est confirmée dans de nombreuses académies lors de rencontres avec les rectorats ou de réunions institutionnelles. Quelles seront les conséquences dans notre académie ? Quelle sera la nouvelle organisation prévue par le rectorat ?
- 2) Concernant la mise à disposition de personnels de l'EN (cf décret du 26 avril 2019), la région a-t-elle conformément à l'article 1, demandé des mises à disposition et combien ?
- 3) La rectrice a-t-elle défini, comme l'article 4 le permet, un nombre maximal de mise à disposition ?
- 4) Concernant la convention nationale qui encadre les mises à disposition, où en est-on dans l'académie ?
- 5) Où en est-on de l'appel à candidature pour former des formateurs à l'accompagnement des élèves dans le supérieur ?
- 6) Situation du CIO de Tours/Joué les Tours

7) GT formation continue

La Rectrice a débuté son propos par une mise en accusation des personnels qui dans le cadre de Parcoursup 2018 n'avaient pas renvoyé à la commission académique, les fiches des entretiens réalisés avec des élèves de terminale sans affectation. Elle a affirmé que dans ce cadre « les psyEN n'avaient servi à rien », se faisant ainsi le porte-voix des idées reçues sur notre profession et que cette année elle hésitait à nous redemander de le faire. Elle a affirmé que par ces faits nous avions failli à notre mission et que cela revenait à prendre les jeunes en otage !

Le Snes-Fsu a répondu que c'était effectivement un appel syndical qui avait été discuté du fait de l'annonce par le ministre en avril 2018 de la suppression de tous les CIO. Nous avons également mis en avant que, particulièrement, en fin d'année tout est prioritaire et que les élèves de terminale ne le sont pas plus que les élèves de 3^{ème}, 2^{de}, 4^{ème} pour les dossiers prépa Métier... Nous avons rappelé notre charge de travail : 1200 élèves en moyenne par psyEN et qu'il existait 2 professeurs principaux par classe de terminale. A ce titre nous avons soutenu que pour assurer une présence plus importante en établissement il s'agirait avant tout de recruter davantage de psy-EN.

Cette mise en accusation de notre profession quant à la gestion de Parcoursup est symptomatique du mépris que notre institution porte à ses services et de son absence de prise en compte de la réalité des besoins variés qui obligent chaque psy-EN à composer, à établir quotidiennement des priorités. Ne traduit-elle pas aussi une volonté utilitariste d'orienter notre action sur les éléments les plus visibles des objectifs du ministère comme Parcoursup ?

Le SG : « il faut faire de l'orientation un temps d'écoute, de dialogue ». « L'orientation est une compétence partagée ».

Le CSAIO : « la psychologie ne correspond pas forcément à toutes les situations ». Dans une enquête du CNESECO, les psyEN sont cités en 4^{ème} position par les élèves lorsqu'on les interroge sur les personnes qui les aident le plus. « Il y a trop de psychologisation de l'orientation ».

Le Snes-Fsu a mis en évidence que orientation et psychologie sont étroitement liés et que l'orientation ne se résume pas à donner de l'information sur les métiers et les formations. Les entretiens permettent d'ouvrir les possibles et non de fixer déjà un projet. Le but du psychologue est de s'effacer pour laisser le sujet s'approprier les informations (en autres).

Mise à disposition des personnels :

SG : Concernant l'accord cadre au niveau national, rien n'est signé. Dans notre académie, des discussions sont en cours mais rien n'est encore acté.

La rectrice n'a pas fixé de nombre maximal de fonctionnaires qui seraient mis à disposition. Par contre, elle a rappelé que l'Education nationale restait mettre de l'information sur les formations afin d'ouvrir les horizons et ne pas cantonner les élèves à ce qui se fait dans l'académie (c'est le travail des PP et des psyEN). A charge pour la région d'informer notamment dans le cadre des 54h en lycée sur les métiers au niveau régional.

Le SG a précisé que ce n'était pas un démantèlement de l'Etat, qu'il faut s'appuyer sur la région qui est une collectivité territoriale et qui fait partie de la fonction publique. Il a fait référence au transfert des TOS qui est selon lui une réussite et à la décentralisation avec la gestion des lycées par les régions.

Le Snes-Fsu a rappelé que pour la gestion des personnels ATTEE (ex TOS), la double hiérarchie pose problème et que concernant l'entretien des lycées, pour 1 euro mis par l'Etat avant la décentralisation, les régions mettent 5 euros. Nous avons également mis en évidence les risques d'une dérive quant à la venue dans les établissements d'associations diverses sans contrôle. Nous avons cité l'exemple de l'Île de France qui a imposé des garanties.

Le Snes a obtenu que le rectorat mette en place un GT pour discuter des conditions dans lesquelles les structures peuvent pénétrer dans les lycées et pour que des actions soient labellisées.

Nous avons souligné le fait que la Région fait des appels du pied aux personnels des CIO pour les inciter à faire des demandes de mise à disposition.

Avenir des CIO :

SG : « La présence des CIO ne repose pas forcément sur un CIO de plein exercice ». Un CIO peut exister sans structure. « Le CIO peut être présent sur un territoire sans se soucier de la structure sur laquelle les psyEN sont affectés » ! ***On peut parler alors de CIO virtuel (c'est le Snes-Fsu qui souligne).***

« Il faut économiser de la ressource DCIO et de la ressource administrative ». Un CIO peut fonctionner sans DCIO et sans personnel administratif. L'exemple des CIO multisites avec des points d'accueil (Nogent, Amboise et Loches) montre qu'on peut faire fonctionner un CIO sans direction à demeure. Il faut mobiliser les DCIO auprès de la Région sur les tâches d'orientation. Ils peuvent aider à l'élaboration d'outils sur l'information des métiers, à la construction d'évènements : « forum sur les métiers de l'aéronautique, sur les métiers de l'art... ».

Les psyEN doivent être plus dans les établissements.

Il y aurait maintien de 6 CIO départementaux avec 1 DCIO par CIO. Si un CIO est actuellement dans un lycée ou s'il déménage dans un lycée il y aura mutualisation

des postes administratifs avec l'établissement. Si un CIO n'est pas dans une structure Education nationale, il faut garder les postes administratifs.

Le SG a pris l'exemple de Beaugency : pourquoi ne pas faire un pôle de 2 psyEN dans le lycée qui pourrait accueillir des élèves des collèges du secteur.

S'il y a déménagement, il doit se faire dans de bonnes conditions et la région est prête à faire des aménagements dans les lycées.

Le Snes-Fsu a rappelé que nous avons lors du 2^{ème} GT proposé un cahier des charges et qu'il était indispensable qu'un CIO dans un lycée ait une entrée indépendante (la Rectrice a semblé d'accord sur ce point en donnant l'exemple de Loches).

Situation du CIO de Tours :

SG : il n'y aura à terme plus qu'un CIO : les CIO de Joué et de Tours seront fusionnés et il n'y aura plus qu'un DCIO. A terme il n'y aura plus qu'un CIO sur Tours. La recherche de locaux peut durer 2 ou 3 ans.

Le CSAIO va visiter les établissements de Tours pour voir si les conditions matérielles permettent d'y positionner les psyEN à la rentrée scolaire.

Concernant la collègue DCIO qui arrive sur le CIO de Tours, elle aura des missions auprès de la DSDEN.

Formation continue :

Le rectorat dit avoir bien reçu nos demandes et qu'il ne pourra pas répondre à tout.

Le Snes-Fsu a répondu que si la liste des demandes étaient si longue, c'est que les possibilités de stages au PAF en direction des psyEN, étaient depuis de longues années très réduites.

Pour information :

- le lien sur la signature du cadre national de la mise à disposition des personnels de l'EN entre l'Etat et les Régions

<https://www.education.gouv.fr/cid142334/orientation-scolaire-cadre-national-de-reference-entre-l-etat-et-regions-de-france.html>

- le lien avec un article de libération sur l'association Inspire labellisée par le MEN pour aider les lycéens dans leur orientation

https://www.liberation.fr/france/2019/05/29/education-inspire-une-plateforme-tres-orientee_1730501